

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 04/08/2026
Autorisation préalable pour le dédouanement des boissons alcooliques titrant de plus de 20 degrés, des tabacs à fumer, des cigares et des allumettes		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Commerce
Sous secteur d'activité	Commerce de gros et activités des intermédiaires
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	3
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Non applicable
Renouvellement soumis à inspection	Non
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Finances et du Budget
Structure	Direction Générale des Douanes
Autorité émettrice	Ministère des finances et du bulget
Situation géographique	Place de la République Plateau, BP V 25 Abidjan
Tél.Fixe	+225 27 20 25 15 00
Adresse Mail	dcqp@douanes.ci
Site Internet	http://www.douanes.ci

Pièces à fournir

1-Justificatif de 3 années d'expérience professionnelle,2-Attestation de régularité douanière , 3-Justification d'une caution à jour de 30.000 FCFA , 4- Production de document justifiant disposer d'un crédit d'enlèvement de 50.000 FCFA

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Se Reférer aux Codes des Douanes loi N° 2022-975 du 23 Novembre 2022 Portant Code des Douanes
Les principaux motifs d'application de la pénalité	1 Non respect de la nature des marchandises agréées 2 Minoration des valeurs des marchandises importées 3 La contre bande

Documents à télécharger